



CLUB AERONAUTIQUE DU BUGÉY ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

AVION
ULTRA LEGER MOTORISE
ECOLE DE PILOTAGE
AEROMODELISME

COMPARAISON LAPL / PPL BUDGET MINIMUM ASSOCIE A CHAQUE LICENCE

	LAPL	PPL
Privilèges		
Déplacements	Dans toute l'UE dont la Suisse	Dans le monde entier
Qualifications pour avions	Monomoteurs à pistons < 2 t	Pas de limitation
Passagers	3 maxi, après 10h de vol solo	Pas de limitation
Vol aux instruments (IFR)	Pas de qualification possible	Qualification possible
Prérequis		
Début de formation	Pas d'âge	Pas d'âge
Premier vol solo	16 ans	16 ans
Présentation à l'examen	17 ans	17 ans
Aptitude médicale	Pour LAPL	Classe 2
Validité du médical	5 ans pour les moins de 40 ans limité à 42 ans 2 ans pour les plus de 40 ans	5 ans pour les moins de 40 ans limité à 42 ans 2 ans de 40 à 50 ans limité à 51 ans 1 an pour les plus de 50 ans
Formation		
Théorique	2 épreuves, 120 QCM 75% de réussite nécessaire à chaque épreuve	2 épreuves, 120 QCM 75% de réussite nécessaire à chaque épreuve
Heures de vol minimum	30	45
en double commande	15	25
en solo	6	10
dont navigation solo	3h, dont un vol de 80 Nm	5h, dont un vol de 150 Nm

Expérience récente exigée après l'obtention de la licence		
Heures de vol	12h dans les 24 mois précédant le vol (glissants)	12h dans les 12 mois précédant la fin de validité de la qualification de classe
Avec instructeur	et 1h dans les 24 mois précédant le vol (glissants)	dont 1h avec instructeur
Budget minimum		
Pour une formation ab initio sur deux ans Sur avion école biplace, type Cessna 152 Examens théorique et pratique réussis avec le minimum d'heures légales		
<u>Documentation de base :</u> Manuel du pilote VFR Livret de progression Carnet de vol	90 €	90 €
Adhésion annuelle club & licence fédérale (x 2)	520 €	520 €
Heures de vol en double commande	3.120 €	4.550 €
Heures de vol en solo (y compris navigations)	600 €	1000 €
COUT MINIMAL	4.330 €	6.160 €



Il s'agit d'un coût minimal correspondant à l'obtention de la licence avec le minimum d'heures légalement imposées par la législation au coût actuel de l'avion école. Cet objectif est rarement atteint par un élève pilote, le coût moyen objectif réel ressortirai comme suit :

COUT OBJECTIF	6.500 €	9.000 €
----------------------	----------------	----------------

DEBRIEFING

Les privilèges du LAPL semblent suffisants pour 90% des pilotes VFR français. La différence avec le PPL réside dans la masse maximale de l'avion utilisé (< 2 tonnes), dans le nombre de passagers transportés (Maximum 3) et les vols sont limités à l'espace aérien de l'Union Européenne. Le parc avion des clubs est essentiellement constitué d'avion de type ROBIN, PIPER, CESSNA, DIAMOND qui sont pour la plupart limités à 4 places et font moins de 2 tonnes pour la masse maximale au décollage.